

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

23/08/2019

N° E19000150 /45

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 21/08/2019, complétée le 22/08/2019, la lettre par laquelle le président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la déclaration de projet présentée par la Communauté de Communes des Quatre Vallées en vue de la réalisation d'un musée de site archéologique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de SCEAUX-DU-GATINAIS (Loiret) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Armel HUBAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

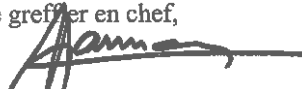
**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées et à Monsieur Jean-Armel HUBAULT.

La Présidente,

Cécile MARILLER

Pour copie conforme,  
Le greffier en chef,



Alain ANNAU